



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_09_009

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :
12/09/2024

Date d'affichage :
12/09/2024

**OBJET : projet
photovoltaïque**

L'an deux mille vingt-quatre
le dix-neuf septembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU et Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.
Monsieur Arnaud BONNOT a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le Maire présente le projet de Sun'r pour l'implantation de panneaux photovoltaïques au lieu-dit « Les Beaumonts » sur la Commune et informe que le permis de construire est en cours d'instruction et qu'il sera nécessaire de modifier le PLU.

Conformément aux dispositions des articles L 122-7 et R 122-7 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
émet un avis favorable sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Fait à Nançay, le 20 septembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 20 septembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :